Saint-Félicien

Article pour Bulletin municipal – version longue

La fibre arrive sur le reste de notre commune !

A compter du 15 juillet, grâce au déploiement du réseau public Ardèche Drôme Numérique (ADN) et à l'engagement de vos collectivités (la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, le Département de l'Ardèche, la Région Auvergne Rhône-Alpes), avec le soutien de l'Etat, de l'Europe (FEDER) et la participation d'ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public, la fibre optique sera disponible sur le reste de notre commune.

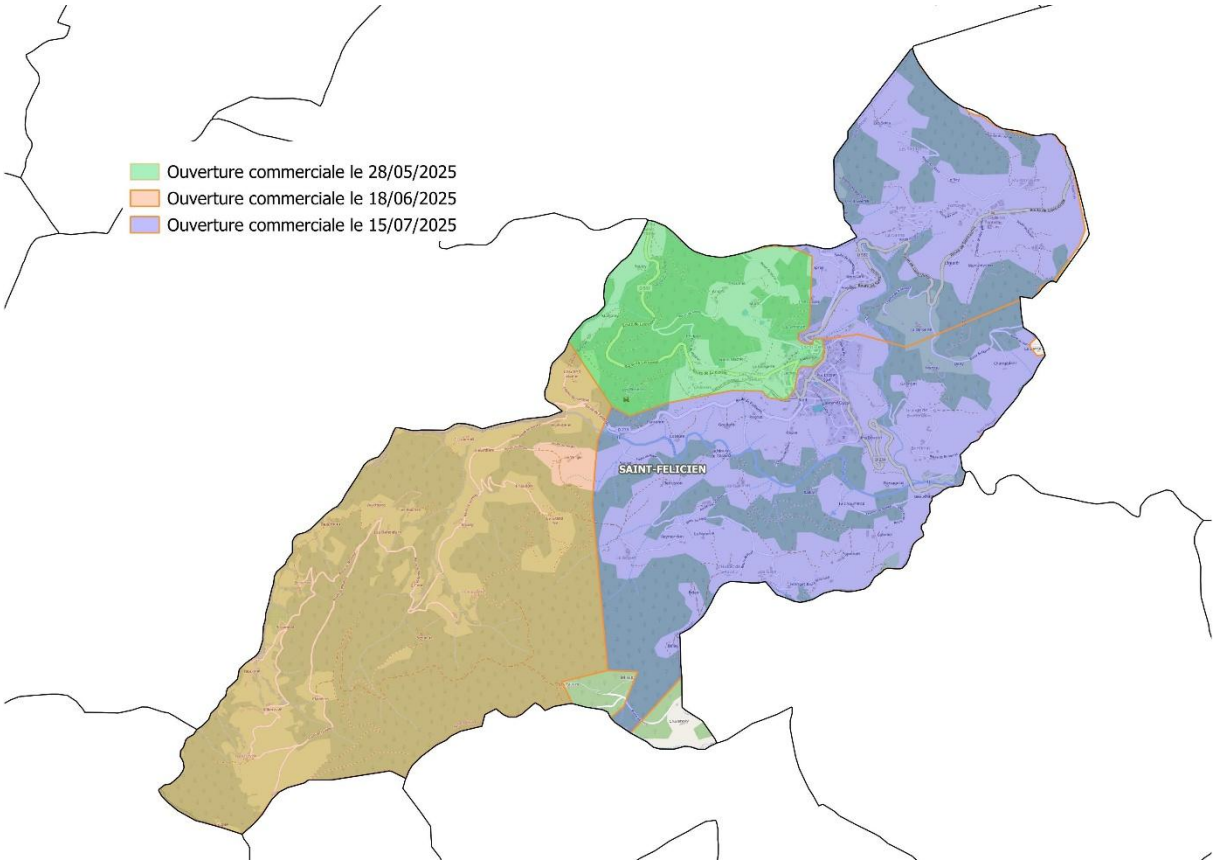

Les foyers éligibles peuvent d'ores et déjà souscrire un abonnement fibre auprès de 7 opérateurs disponibles : Bouygues Telecom, Free, NordNet, Orange, Ozone, Rézine et SFR.

Liste des opérateurs disponibles sur le site ardechedromenumerique.fr – Page Les Opérateurs Grand Public : https://www.ardechedromenumerique.fr/page/particuliers-operateur-public

VOTRE ELIGIBILITE A LA FIBRE OPTIQUE

! Certains foyers peuvent ne pas être encore éligibles à la fibre optique. Plusieurs raisons possibles :

- des travaux doivent encore être réalisés pour **déployer la fibre en domaine privé**, dans les immeubles collectifs, les lotissements privés ou sur les façades d'immeuble ; une intervention qui nécessite la signature d'une convention avec les copropriétaires ou syndics de propriété.
- ADN doit débloquer une **situation complexe** (refus de conventionnement, autorisations en attente, attente de coordinations de travaux avec un tiers…).

De plus, le délai de raccordement peut être plus long, jusqu'à 6 mois environ, pour les foyers éligibles mais éloignés du réseau (situés à plusieurs centaines de mètres du Point de Branchement Optique).

Pour savoir si vous êtes éligibles, testez votre adresse sur **A quand la fibre chez moi ?** à l'adresse www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite

- **Le raccordement est possible**, alors à vous de jouer ! Comparez les offres des opérateurs disponibles et abonnez-vous.
- **Le raccordement est à venir ou les travaux sont toujours en cours : un peu de patience !** les adresses seront rendues éligibles au fur et à mesure par ADN et ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau. Inscrivez-vous sur l'outil d'éligibilité pour être informé par mail lorsque le raccordement sera possible.
- **Le raccordement est non possible** car ADN n'a pas trouvé votre adresse dans sa base de données. **Pas d'inquiétude ! Remplissez le formulaire à votre disposition** en joignant un certificat d'adressage (à demander à la mairie).

LE RACCORDEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement de votre logement ou local d'activité. Une dernière section de fibre doit alors être déployée depuis le Point de Branchement Optique (PBO) le plus proche, situé dans la rue, jusqu'à l'intérieur de votre logement. Ce raccordement final, aérien ou souterrain, est réalisé par ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public ou par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) choisi, au moment de l'abonnement.
La fibre emprunte généralement le même chemin que le réseau télécom cuivre existant.

Soyez vigilant !

Le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique vous invite à faire preuve de prudence lors de vos démarches. Les arnaques et autres démarchages frauduleux fleurissent avec l'accélération des déploiements des réseaux fibre en France et sur notre territoire.

Certains opérateurs commerciaux peuvent d'ores et déjà commencer à vous démarcher (par téléphone, mails, ou en porte à porte) pour permettre le raccordement de votre logement dès l'ouverture commerciale sur votre secteur. **Si vous êtes sollicité pour pré-raccorder votre habitation ou pour faire vérifier votre installation en vue du passage à la fibre, il s'agit probablement d'une arnaque. En effet, le raccordement de votre logement est réalisé par votre opérateur, seulement après la souscription de votre abonnement fibre**. Pour rappel, ce dernier est pris en charge par vos collectivités dans le cadre du financement du réseau public, vous ne devez en aucun cas verser de l'argent pour la prestation de raccordement.

Le Syndicat mixte ADN rappelle à l'ensemble des usagers que les commerciaux des opérateurs sont munis d'une carte professionnelle. N'hésitez pas à leur demander, et en cas de doutes, à en informer votre mairie qui pourra en faire le relais auprès du Syndicat.

Pour en savoir + sur les modalités de raccordement, visionnez la vidéo « La fibre est là ! »
https://www.youtube.com/watch?v=vEQzjlehC2E

Pour toute question, contactez la hotline d'ADTIM FTTH au : **04 82 48 00 18** *(prix d'un appel local – du lundi au vendredi 8h-19h)* ***ou rendez-vous sur la Foire aux Questions d'ADN :***
https://www.ardechedromenumerique.fr/faq